

Conseil Municipal
Procès-Verbal de la réunion du lundi 17 août 2026

Convocations adressées le 10/08/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil le dix-sept août à vingt heures trente en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GOUIC.

Étaient présents : Jocelyne GOUIC, Maire, Aurélie AUGER, Jean-Yves CHALM, Roger TORCHET, Pierre FORTIN, Caroline NORBERT, Johanna JALLU, Romain DUTERTRE, Aurélie DEQUIROT, Aurélie CHARPENTIER, Aurélie GRISON, Ophéline NOULEZ, Nicolas AUBRY formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie AUGER a été élue secrétaire de séance

Étaient absents :

Elodie FONTAINE qui a donné pouvoir à Johanna JALLU
Thomas JUILLARD qui a donné pouvoir à Pierre FORTIN
Damien VAIDIE qui a donné pouvoir à Caroline NORBERT
Didier BOULAY qui a donné pouvoir à Aurélie AUGER
Karine BERGUA et Marco DA SILVA sans pouvoir

ADMINISTRATION GENERALE

1. Élection d'un adjoint au maire
2. Mise à jour du tableau du conseil municipal

Le compte rendu de la réunion du 22 juin 2026 a été adopté à l'unanimité.

Administration générale

1. Élection d'un adjoint au maire *Extrait délibération n°66-1/17.08.2026*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°24-1 du 20/03/26 fixant à 4 le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°25-1 du 31/03/26 relative à la délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu la lettre de démission de Monsieur Thierry GUIRADO datée du 18/07/26 et acceptée par Monsieur le Préfet à compter du 05/08/2026.

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant la vacance du poste de 4^{ème} adjoint au maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du quatrième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Monsieur Jean-Yves CHALM présente sa candidature au poste de 4^{ème} adjoint.

Il est procédé au vote à scrutin secret à la majorité absolue :

- Nombre de conseillers présents : 17
- Nombre d'enveloppes présentes : 17
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Jean-Yves CHALM recueille 15 voix.

Monsieur Jean-Yves CHALM est élu en qualité de 4^{ème} adjoint au maire de ST COSME EN VAIRAIS.

2. Mise à jour du tableau du conseil municipal *Extrait délibération n°67-2/17.08.2026*

Suite à la démission de Monsieur Thierry GUIRADO de son poste de 1^{er} adjoint au Maire et l'élection Monsieur Jean-Yves CHALM sur le poste de 4^{ème} adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité :

PREND ACTE du nouveau tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération

Récapitulatif des délibérations prises au cours de la séance :

Conseil Municipal 17 août 2026		
66-1/17.08.2026	Élection du 4 ^{ème} adjoint au maire	15 Pour / 2 votes blancs
67-2/17.08.2026	Mise à jour du tableau du conseil municipal	Unanimité

Maire
Madame Jocelyne GOUIC



Secrétaire de séance
Madame Aurélie AUGER



